



## Convoi de la liberté 2022 - Intervention policière à Ottawa

Par [Beth Ann Wright](#)

Mondialisation.ca, 07 février 2022

Twitter

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Je m'appelle Beth Ann Wright, une avocate aux États-Unis.

J'ai regardé les TruckersForFreedom avec intérêt. Ce soir, j'ai vu une vidéo qui prétend être des policiers canadiens à Ottawa saisissant du carburant des camionneurs postée avec un horodatage de 18h35 (heure du CST) par Rebel News (dans un message transmis par Covid Red Pills) dans le Telegram TruckersForFreedom Chaîne.

Ces policiers canadiens commettent des crimes de guerre en violation de la CONVENTION DE GENÈVE RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES CIVILES EN TEMPS DE LA GUERRE DU 12 AOÛT 1949, ARTICLE 30 — APPLICATION AUX POUVOIRS DE PROTECTION ET AUX ORGANISATIONS DE SOULÈGE, PARA GRAPHIQUE 1. — DROIT DE COMMUNICATION, 1. PRINCIPE, p. 174. Voir aussi LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOUT 1949 COMMENTAIRE, Jean S. PICTET, pp. 213-215.

Les camionneurs et les autres membres du public sont des « personnes protégées » en vertu de l'article 30 et ont le « droit absolu » de « protester » entre autres et de recevoir « des secours matériels » de « toute organisation qui pourrait les aider.

De plus, les forces de police canadiennes ont un devoir affirmatif tel que les « Pouvoirs de détention ou d'occupation [le corps de police canadien] doivent faciliter autant que possible les visites des personnes protégées par les représentants d'autres organisations qui L'objet est d'apporter une aide spirituelle ou un soulagement matériel à ces personnes. » entre autres. Carte d'identité

Par conséquent, les policiers canadiens commettent des crimes de guerre contre des personnes protégées en vertu de l'article 30, paragraphe 1, de la Convention de Genève 4, paragraphe 1, 1. Principe en saisissant le carburant des personnes protégées.

La police canadienne est conseillée de cesser et de s'abstenir immédiatement de tels crimes de guerre. Il est conseillé aux personnes protégées de rester pacifiques, d'enregistrer les noms et les images de toute personne potentiellement commettant des crimes de guerre et de demander l'aide des « Puissances protectrices », à savoir l'Alliance militaire mondiale. Voir l'identité.

Beth Ann Wright, JD, OTR/L

My name is Beth Ann Wright, an attorney in the United States. I have been watching the TruckersForFreedom with interest. This evening I saw a video that purports to be Canadian police officers in Ottawa seizing fuel from truckers ....

— Unacceptable ~ lisa.renee.17 (@Hlfreenovr) [February 7, 2022](#)

<https://rumble.com/vub1kc-ottawa-37.html>

La source originale de cet article est Twitte  
Copyright © [Beth Ann Wright](#), Twitte, 2022

---

Articles Par : [Beth Ann Wright](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)